

REGLEMENT TIRAGE AU SORT PHILDAR

« GRAND JEU DE L'ETE PHILDAR »

Du 1^{er} au 16 juillet 2017

Organisateur du Tirage au sort

PHILDAR SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 15 230 630 € dont le Siège social est situé au 5 rue du Duremont à NEUVILLE EN FERRAIN (59960), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 808 534 895 (Ci-après dénommée la Société Organisatrice), organise à l'occasion de la SORTIE DU FILM SALES GOSSES, du 1^{er} au 16 juillet 2017 un jeu sous forme d'un tirage au sort pour tous les visiteurs de passage dans boutiques commercialisant des produits Phildar et sur le site internet phildar.fr

Participation

La participation au tirage au sort est gratuite et sans obligation d'achat.

La participation est ouverte à tous les visiteurs des boutiques ou distributeurs PHILDAR et du site phildar.fr à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice et des membres de leur famille en ligne directe.

La participation est limitée à une personne par foyer (même nom, même adresse postale et même adresse e-mail).

Pour participer au jeu en magasin, le participant doit :

- Récupérer le coupon participation disponible dans les boutiques PHILDAR
- Le remplir en indiquant ses nom et prénom, son adresse postale, une adresse e-mail ou un numéro de portable valide
- Le déposer dans l'urne prévue à cet effet dans la boutique PHILDAR pendant la période du jeu et ce avant le dimanche 16 juillet à 11 H.

Tout formulaire incomplet, sous une autre forme que celle prévue ou récolté après la date sera considéré comme nul. Tout bulletin illisible sera invalide.

Pour participer au jeu sur internet, le participant doit :

- Se connecter sur la page Facebook Phildar (@AtelierTricotPhildar) ou sur l'URL suivante : www.phildar.fr
Remplir le QCM et indiquer son nom et prénom, son adresse postale et une adresse email.
- Disposer d'une connexion Internet et d'une adresse de courrier électronique valide
- Valider sa participation et ce avant le dimanche 16 juillet à minuit.

Afin de doubler ses chances de rempoter, chaque foyer à la possibilité de participer une fois en boutique et une fois sur internet.

Dotations / description des lots

Les gagnants seront désignés par un tirage au sort effectué le mardi 25 juillet 2017 à 11 heures au Siège Commercial de la Société Phildar - 5 rue du Duremont à NEUVILLE EN FERRAIN (59).

Sont mis en jeu :

- Un séjour pour 4 personnes au Manoir de Kerhuel en Bretagne d'une valeur de 552 €
Ce séjour est valable un an selon disponibilités et inclut :
 - 2 nuits en chambre familiale pour 2 adultes et 2 enfants
 - Les petits- déjeuners

Les taxes de séjour ne sont pas incluses. Les transports ne sont pas inclus.

Tous les autres frais étant à la charge du gagnant.

Le voyage est valable 1 an à compter de la date de tirage au sort et utilisable selon disponibilité.

Remarques : Les gagnants sont responsables de la validité de leur pièce d'identité.

PHILDAR

5 rue du Duremont

59960 NEUVILLE EN FERRAIN / FRANCE

Le lot n'est pas cessible à une tierce personne et ne sera ni repris, ni échangé contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, il ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque. Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation.

- 300 places de cinéma valables pour aller voir le film SALES GOSSES d'une valorisation unitaire de 10€ TTC - valables pour 2 personnes dans toutes les salles de France dans lesquelles le film est diffusé. Soit une valeur totale de 6000€ TTC

Les prix indiqués correspondent aux prix publics unitaires TTC approximatifs. Ils sont déterminés au moment de la rédaction du présent règlement. Ils sont donnés à titre de simple indication et sont susceptibles de variation.

Les gagnants seront avertis personnellement par e-mail ou par téléphone par la société Phildar et seront invités à recevoir leur lot directement dans la boutique la plus proche de chez eux ou pourront le recevoir à leur domicile.

Il est rappelé que si les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplètes ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Qu'importe le type de participation (boutique ou internet) les joueurs ont la même chance de remporter l'un des lots.

Utilisation des réponses des joueurs sur internet

Les participants autorisent la Société Organisatrice à utiliser les réponses apportées au QCM dans de prochains posts sur les réseaux sociaux ou dans de prochaines newsletters sans aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Pour respecter l'anonymat du participant, le texte repris ne mentionnera pas son nom.

Responsabilité

La Société Organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et/ou l'utilisation des lots.

Réserves

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de reporter ou d'annuler le tirage au sort si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

Force majeure

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure telle que prévue par le droit français (grèves, intempéries...) empêchant le bon déroulement du jeu.

Loi Informatique et Libertés

Les informations complémentaires des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant, et peuvent s'opposer à la cession de ces données en s'adressant à :

PHILDAR - Marketing/Communication

CS 50027 - 59531 NEUVILLE EN FERRAIN CEDEX

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Litiges

PHILDAR

5 rue du Duremont

59960 NEUVILLE EN FERRAIN / FRANCE

Le simple fait de participer à ce Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises exclusivement par courrier postal à PHILDAR dans un délai d' 1 mois à compter de la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante : Phildar – Marketing/Communication – CS 50027 – 59531 NEUVILLE EN FERRAIN CEDEX.

Les demandes devront comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur (nom et adresse). Toute contestation ou de réclamation qui ne sera pas formulée par écrit et communiquée par voie postale ne pourra être prise en compte.

En cas de divergences entre ce règlement complet et les supports de l'opération, il est expressément prévu que ce sont les termes du règlement complet qui primeront.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement, en cas de désaccord définitif, les tribunaux de Lille seront seuls compétents.